



BAZENS, le 09 mars 2020

Objet : Appel à candidature « 3P »

Date limite retour : 30 avril 2020

**P.J : Formulation d'un projet
Calendrier 3P prévisionnel 2020/2021
Spécimen de contrat**

Chers Collègues,

Je me rapproche de vous, pour vous proposer un partenariat : effectivement, l'A.D.E.R.E. peut mettre à votre disposition les étudiants nécessaires à la réalisation des projets que vous avez en tête et que vous ne réalisez pas faute de disponibilités, où de compétences spécifiques. Ces assistants de recherche vous permettront de réaliser vos projets sous notre contrôle conjoint. Les objectifs plus détaillés des projets sont :

- Faire travailler les étudiants dans la réalité professionnelle et le partenariat, en leur proposant la réalisation ou l'adaptation, d'aides techniques, matériels spécifiques, supports de bilans ou de rééducation, aménagements d'espaces, recherches documentaires. Pour une implication des ergothérapeutes en exercice à la formation de leur futur collègue.
- Permettre aux étudiants d'avoir une démarche systémique avec une approche professionnelle. Confrontation des étudiants avec la réalité professionnelle, grâce aux contacts avec les patients, les ergothérapeutes, la matière, mais également à travers la méthodologie proposée par le coordonnateur : contrat, et respect de ce dernier.
- Ouvrir vers l'extérieur les projets de réalisation d'aides techniques personnalisées. Cette organisation vise à instaurer un travail de recherche et de formation des étudiants proche de la réalité professionnelle par une collaboration entre les ergothérapeutes professionnels, l'institut de formation et les étudiants.
- Vous permettre de déléguer la réalisation concrète de l'un de vos projets professionnels Ces réalisations ou adaptations correspondant aux besoins d'ergothérapeutes en exercice qui les auront formulés. Par exemple : adaptation et étalonnage d'un bilan « TEM », livret/conseils pour l'utilisation d'aides techniques, réalisation d'un bilan spécifique sur la sensibilité, adaptation de jeux, évaluation du retour à domicile, recherche d'application pour tablette numérique, création de jeux destinés à des personnes hémiplegiques, recherche documentaire sur une méthodologie innovante, etc...

_ nous vous proposons de privilégier des groupes de deux étudiants, sauf besoin particulier (en regard de la charge de travail, « étalonnage » par exemple), ce qui nous permettra également de conduire plus de projets, et ainsi pouvoir mieux vous satisfaire.



_ nous vous rappelons que le financement des 3P est partagé entre l'IFE (budget de fonctionnement : transports, communication), et votre centre (budget de réalisation : fourniture des matériaux).

Le déroulement de ces projets se fait en deux phases distinctes dans leurs objectifs et dans le temps :

- la première (de mai 2020 à novembre 2020) consiste pour les étudiants à choisir un projet parmi toutes vos propositions, puis identifier vos attentes et vos besoins afin de pouvoir vous proposer les objectifs, les moyens nécessaires pour y parvenir, ainsi qu'un calendrier de travail et un budget prévisionnel ; ce travail s'élabore en relation avec le coordonnateur. Les étudiants signeront alors un contrat, type « contrat d'engagements », auquel seront annexés leurs objectifs, le calendrier et les budgets prévisionnels. Ce contrat sera ensuite signé par le coordonnateur, puis par l'ergothérapeute demandeur. La validation de cette 1^{ère} phase se fera par la signature du contrat entre les trois parties. Une évaluation est alors donnée par le coordonnateur, et vient valider l'U.E. 5.5 (méthodologie de projet).
- La seconde (de décembre 2020 à avril 2021) consiste en la réalisation proprement dite du projet. Ce temps permettant au coordonnateur d'accompagner les étudiants dans leur démarche de travail. A l'issue, une évaluation est alors donnée par le coordonnateur, vous-même et l'I.F.E. lors de l'oral, et vient participer à la validation de l'U.E. 6.3 (conduite d'une intervention en ergothérapie).

Merci de nous faire parvenir vos propositions, en renseignant la fiche de formulation jointe, et en la renvoyant directement à mon adresse courriel, avant le 30 avril 2020.

Pour avoir une idée plus précise de la forme et des sujets possibles à nous soumettre, nous vous invitons à consulter le site www.adere-paris.fr/ sur lequel vous trouverez, les fiches de publications des anciens 3P.

A titre d'information, nous vous adressons le calendrier de fonctionnement des «3P» ainsi que le spécimen de contrat de partenariat professionnel.

La procédure de réalisation ci-dessous vous donne le cheminement des «3P»:

1. Fiche d'identification d'un projet : mars/avril 2020
2. Constitution du catalogue des projets par le coordonnateur de l'A.D.E.R.E. : mai 2020
3. Choix par l'étudiant d'un projet : mai 2020
4. Contact avec l'ergothérapeute référant pour l'informer si sa ou ses propositions ont été choisies par des étudiants : mai 2020
5. Mise en place par les étudiants, des objectifs, calendrier et contrat : juin à novembre 2020
6. Signature du contrat : décembre 2020
7. Réalisation du projet conformément au contrat : de décembre 2020 à avril 2021
8. Rendu du projet, oral et écrit : avril 2021
9. Évaluation : mai 2021

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration dans notre souci d'améliorer la formation des étudiants et vous prions de croire, chers collègues, en notre considération.

Coordonnateur « 3P »
Bertrand RICOT